

Infos municipales

Composition du conseil municipal



Philippe DAULY - Maire

Délégué communal au SITS
(Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire)
Président du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
Correspondant à la sécurité routière
Vice président de la Communauté de Communes
Plancoët/Plélan



Hervé JOSSELIN

Adjoint au Maire
Délégué aux travaux,
à l'urbanisme et aux sports
et associations
Membre des commissions :
Finances, Informations
et communication

Suppléant de la déléguée communale au SDIS
(Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours)



Madeleine ABBÉ

Adjointe au Maire
Déléguée à la voirie, à l'environnement
et cadre de vie et aux affaires sociales
Membre des commissions :
Finances, Informations et communication
Suppléante du délégué communal
du syndicat du Frémur

Membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
Déléguée au Comité intercantonal d'entraide (soins à domicile)
Titulaire à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)



Marcel RAFFRAY
Adjoint au Maire

Délégué aux finances,
aux affaires scolaires,
aux informations et
communications.
Titulaire à la CCID

(Commission Communale des Impôts Directs)



Anne-Claude MORIN

Conseillère municipale
Membre des commissions :
Environnement / cadre de vie,
Informations et communication
Membre du Conseil d'Administration
à l'Office du Tourisme
Membre du CCAS

(Centre Communal d'Action Sociale)
Représentante au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
Déléguée à la Communauté de Communes Plancoët/Plélan



Michel LEFEUVRE

Conseiller municipal
Membre des commissions :
Environnement / cadre de vie,
Travaux, Voirie, Informations
et communication, Affaires
scolaires, Sports et
associations

Membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)



Raymonde BENOUSA

Conseillère municipale
Membre des commissions :
Environnement / cadre de vie,
Informations et communication,
Affaires scolaires, Sports et
associations
Déléguée communale au SDE

(Syndicat Départemental d'Electricité)
Suppléante aux délégués communaux au SITS
(Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire)
Déléguée communale au collège de Plancoët
Membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)



Sylvie LABBÉ

Conseillère municipale
Membre des commissions :
Environnement / cadre de vie,
Travaux, Informations et
communication, Affaires scolaires,
Sports et associations
Déléguée communale au SITS

(Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire)
Déléguée communale au SDIS (Syndicat Départemental
d'Incendie et de Secours)
Membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
Délégué à la Communauté de Communes Plancoët/Plélan



Michel OLÉRON

Conseiller municipal
Membre des commissions :
Finances, Travaux, Voirie,
Informations et communication
Délégué communal à la
commission de l'eau du Sage
Correspondant Défense



Danielle ROUSSIN

Conseillère municipale
Membre des commissions :
Voirie, Informations et
communication
Suppléante aux déléguées
communales au collège
de Plancoët

Membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
Suppléante à la CCID (Commission Communale des Impôts
Directs)



Franck JOSSET

Conseiller municipal
Membre des commissions :
Finances, Travaux, Voirie,
Informations et communication,
Sports et associations
Suppléant de la déléguée
communale au SDE

(Syndicat Départemental d'Electricité)
Membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)



Stéphanie SOULABAILLE

Conseillère municipale
Membre des commissions :
Environnement / cadre de vie,
Informations et communication,
Affaires scolaires, Sports et
associations

Déléguée communale au collège de Plancoët
Déléguée communale à l'Office du Tourisme



Solenne ZUNDEL

Conseillère municipale
Membre des commissions :
Finances, Informations et
communication
Membre du CCAS (Centre
Communal d'Action Sociale)



Jean-René JOUFFE

Conseiller municipal
Membre des commissions :
Environnement / cadre de vie,
Informations et communication,
Sports et associations
Suppléant à la CCID (Commission
Communale des Impôts Directs)



Jean-Baptiste CORDON

Conseiller municipal
Membre des commissions :
Travaux, Voirie, Informations et
communication, Affaires scolaires,
Sports et associations
Délégué communal au Syndicat du Frémur
Suppléant du délégué communal à la
commission de l'eau du Sage

Sommaire

Mot du Maire.....	p. 3
Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux.....	p. 4/6
Infos utiles.....	p. 7
La vie communale.....	p. 8
Etat civil	
Calendrier des fêtes	
Urbanisme.....	p. 9
La vie intercommunale.....	p. 9
Programme des spectacles	
PACT 22.....	p.10
Aide à l'amélioration de l'habitat	

MEMBRES DE LA COMMISSION BULLETIN

Raymonde BENOUFA
Solenne ZUNDEL
Marcel RAFFRAY
Michel OLÉRON
Ludivine ALVES PEREIRA

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Philippe DAULY, Maire

RÉALISATION ET IMPRESSION

Communicolor - Plédran - 02 96 42 24 85



DISTRIBUTION : 550 exemplaires
Mairie de Bourseul - 02 96 83 02 17
mairie.bourseul@orange.fr

Je voulais tout d'abord vous remercier, vous les Bourseulaises et Bourseulais de vous être déplacés à un peu plus de 75% pour voter aux dernières élections municipales. Dans un nouveau système qui ne laisse guère de choix aux électeurs, et qui tend à la démobilisation, vous avez su faire preuve de votre sens du devoir civique.

Il va falloir maintenant commencer les réalisations sur lesquelles nous nous sommes engagés pour certaines, ou qui nous sont imposées, comme c'est le cas pour la réforme des rythmes scolaires. C'est un changement qui va avoir un impact conséquent sur les finances de la commune, en particulier sur les charges salariales, dans un contexte où l'État baisse ses dotations aux communes (-2,8% soit environ 6 000€ sur 2014 pour la commune de Bourseul) et si des aides sont annoncées, elles ne le seront que pour l'année de mise en place.

D'autres changements importants sont annoncés comme la réforme territoriale, et des transferts de compétences à plusieurs niveaux. Tout cela aura un impact sur les budgets communaux ou intercommunaux, c'est dire s'il faudra être vigilant sur la gestion des budgets et maîtriser les dépenses de façon très rigoureuse.

Fort heureusement, les finances de la commune sont saines et l'endettement va baisser de façon conséquente puisque le remboursement des emprunts passera successivement de :

- 173 771 € en 2015,	- 76 434 € en 2018,
- 129 868 € en 2016,	- 56 461 € en 2019.
- 101 282 € en 2017,	

Nos investissements seront donc possibles mais devront être adaptés à toutes ces nouvelles données et peut être aussi à d'autres réformes qui sont en cours de réflexion et qui pourraient être mises en place prochainement.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Le Maire
Philippe DAULY

Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux

Séances de janvier 2014 à mai 2014

● LA MAIRIE - VOTE DES BUDGETS

BUDGET COMMUNE

COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2013

En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 672 009,00€ et celui des recettes à 944 726,21€ auquel il convient d'ajouter un excédent antérieur reporté d'un montant de 20 000€ soit au final un excédent de fonctionnement de 292 717,21€.

En investissement, le montant des dépenses s'élève à 376 044,17€ auquel il convient d'ajouter un déficit antérieur reporté pour un montant de 273 424,14€; le total des recettes s'élevant à 537 878,21€.

Le résultat final fait donc apparaître un déficit de clôture de 111 590,10€.

Pour les comptes administratifs, les chiffres ci-dessus sont repris en y apportant la correction des restes à réaliser 2013 qui, pour le budget investissement, s'élèvent à 54 337,21€ en dépenses et 74 161,95€ en recettes.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'affecter le résultat de l'excédent de fonctionnement 2013 au budget 2014. Le budget 2014 n'étant pas encore décidé, il est proposé d'affecter le résultat de la façon suivante soit 100 000€ à la section investissement à l'article 1068, excédents de fonctionnement capitalisés et le solde soit 192 717,21€ est inscrit à l'article 002, excédent antérieur reporté, du budget fonctionnement. Cette affectation pourra être corrigée lors du vote du budget 2014.

BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire propose, comme il avait été prévu lors du vote des comptes de gestion et administratif, de revenir sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2013 et de modifier cette affectation. Après avoir préparé le budget, la commission finances propose d'affecter 260 000€ à l'article 1068 du budget investissement, et le solde soit 32 717,21€ à l'article 002 du budget fonctionnement. La commission finances propose également de ne pas modifier les taux d'imposition. Les budgets adoptés s'élèvent donc à 956 093,21€ en fonctionnement et à 570 463,21€ en investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2013

En exploitation le montant des dépenses s'élève à 26 888,48€ et celui des recettes à 25 236,82€ auquel il convient d'ajouter un excédent antérieur reporté pour 2 208,61€ soit au final un excédent d'exploitation de 556,95€.

En investissement, le montant des dépenses s'élève à 25 892,86€, il faut y ajouter le déficit antérieur reporté de 9 684,88€; le total des recettes est de 29 735,99€. Ces chiffres font apparaître un déficit de clôture de 5 841,75€.

N'ayant pas de reste à réaliser à inscrire, les comptes administratifs sont identiques aux comptes de gestion.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'affecter le résultat d'excédent d'exploitation 2013 au budget 2014. Cet excédent d'un montant de 556,95€ est affecté à l'article 1068, excédents de fonctionnement capitalisés, du budget assainissement 2014.

BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget assainissement s'équilibre à 30 506,94€ en exploitation et à 98 095,75€ en investissement. Le montant en investissement est essentiellement dû à l'extension du réseau au village de « la Louvelais », ces travaux seront réalisés si nous obtenons les subventions escomptées.

LIGNE DE TRÉSORERIE

La ligne de trésorerie doit, comme chaque année, être renouvelée. Son montant est actuellement de 140 000€, cependant au vu de la situation actuelle de la commune, il est proposé de la diminuer à 100 000€. Trois banques ont répondu à la demande présentée par la commune, et c'est le Crédit Agricole qui a été retenu pour cette ouverture de crédit.

INDEMNITÉS DE FONCTION

Suite aux élections municipales, le Conseil doit fixer les indemnités du Maire et des Adjoints. Cette indemnité est fixée à 43% de l'indice 1015 pour une population comprise entre 1000 et 3499 habitants, soit 1 634,63€ brut pour Monsieur le Maire et 13% de l'indice 1015 pour une population comprise entre 1000 et 3499 habitants, soit 494,19€ brut pour chacun des Adjoints.

AUTORISATION DE POURSUITE CONTENTIEUSE

Pour permettre le recouvrement des sommes dues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation permanente et générale pour mettre en œuvre toute mesure d'exécution forcée, opposition à tiers détenteurs, procédures civiles d'exécution. Il propose de fixer le seuil minimum de poursuite à 1€. Les services du Trésor public adapteront les moyens de recouvrement en fonction du montant de la dette. A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition formulée par Monsieur le Maire.

TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier qui propose le transfert automatique de certaines compétences du maire vers les intercommunalités. A défaut d'une décision faisant part d'un refus, le transfert se fera automatiquement. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas besoin d'une délibération sur ce sujet et qu'il peut prendre seul cette décision. Il leur signale qu'il envisage s'opposer à ce transfert et souhaite avoir leur avis. A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord avec monsieur le Maire, et émet un avis défavorable à ce transfert.

REFONTE DU SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le site internet de la commune à maintenant 7 ans. Il pense qu'il

serait temps de faire, à minimum une mise à jour, voire une refonte complète. Il s'est renseigné auprès de l'entreprise qui avait créé le site pour avoir une idée du budget nécessaire à une mise à jour. Après avoir pris connaissance du montant estimé, les membres du conseil émettent un avis favorable au projet mais souhaitent consulter d'autres entreprises. Le dossier sera réexaminé ultérieurement.

● INDEMNITÉS VERSÉES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Trésorier de Plancoët a le droit à une indemnité (449,75€ brut en 2013) au titre des conseils apportés à la collectivité en termes de budget, économie, finances... Ce montant a été inscrit au budget 2014, et il convient de délibérer pour cette attribution. Par 14 voix pour et une contre, le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de cette indemnité.

● SUBVENTION ADEME

Monsieur le Maire rappelle que l'ADEME avait donné son accord et l'avait notifié par écrit signé de son directeur, Monsieur PETITJEAN, pour une subvention sur les travaux de rénovation de l'école d'un montant de 21 520,00€. Une partie de cette aide financière a été versée à la commune de Bourseul à l'été 2013 pour un total de 13 086,95€. Monsieur le Maire a alors contacté le directeur de l'ADEME qui, dans un premier temps, a prétendu chercher des solutions pour verser le complément de cette subvention. En début 2014, l'ADEME nous a finalement informé que nous n'aurions pas le solde de l'aide notifiée. Monsieur le Maire propose de solliciter l'arbitrage de Monsieur le Préfet de Région afin d'obtenir le versement des 8 433,05€ manquant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à utiliser tous les moyens utiles à l'obtention du montant de la subvention notifiée.

● L'ÉCOLE

LES RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal valide les propositions du comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires à savoir :

- Les activités périscolaires seront regroupées sur une demi-journée (le jeudi après midi),
- La cantine fonctionnera le mercredi midi,
- La garderie sera ouverte jusque 13h30 le mercredi,
- La participation financière au TAP (Temps d'Activité Périscolaire) est fixée à 10€ par enfant pour l'année scolaire.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

La commission scolaire a fait des propositions au Conseil Municipal pour la revalorisation des tarifs de la cantine et de la garderie. Les nouveaux prix sont fixés à 2,30€ le repas enfant et 3,60€ le repas adulte. En ce qui concerne la garderie, la facturation est actuellement forfaitaire, elle sera désormais en fonction du temps passé sur la base de 0,40€ la demi-heure. A noter que la première demi-heure de l'après-midi sera à 0,90€ car le goûter est inclus.

Pour faciliter le travail administratif, des logiciels spécifiques vont être mis en place, ce dossier sera revu très prochainement. Un règlement et une fiche d'inscription vont être remis aux familles et ces changements seront expliqués lors d'une réunion publique.

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Les communes de Plorec-sur-Arguenon, Saint-Méloir-des-Bois et Saint-Michel-de-Plélan participent financièrement aux frais de fonctionnement de l'école. Une légère augmentation est

prévue pour l'année scolaire en cours pour fixer ce montant à 544,48€ par enfant, cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

● L'ÉGLISE

Suite aux vérifications annuelles faites par la société Bodet, il nous est proposé de changer un moteur de tintement d'une des cloches de l'église. Le montant des travaux est de 1 133,00€HT. Après débat, le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour et 2 contre, de faire les travaux proposés.

● DÉFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le défibrillateur qui était initialement placé à l'intérieur de la salle polyvalente a été déplacé à l'extérieur près de la porte principale. Il est désormais accessible à tous, à toute heure du jour ou de la nuit.

● VOIRIE

NOM DE RUE

Il convient de donner un nom de rue à la voirie numéro 65, qui part de la rue Noé Poupard pour rejoindre le parking de la salle des fêtes. Cette voie s'appellera désormais « rue des coquelicots ».

POUVOIR DE SIGNATURE – Rétrocession rue des Bruyères

Le lotissement privé dit « Les Maladrilles » est achevé et la voirie définitive a été réalisée. Les propriétaires proposent, comme cela se fait habituellement, de céder la voirie, à titre gratuit, à la commune de Bourseul. Sont concernées la parcelle ZD 52 d'une surface de 384 m², appelée « rue des Bruyères » et la parcelle ZD 47, d'une surface de 17 m² (poste de relevage). Le Conseil Municipal accepte cette rétrocession à titre gratuit, précise que les frais seront à la charge du cédant, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

● LE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du résultat de l'appel d'offre lancé pour la modification du PLU. Après avoir ouvert les plis et fait vérifier les dossiers par les services de la DDTM, la commission propose de retenir le cabinet A + B pour ce dossier. L'offre de base pour la tranche ferme est de 26 050€ HT et la tranche conditionnelle est estimée à 4 000€ soit un total de 30 050€ HT.

● L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXTENSION DU RÉSEAU À LA LOUVELAIS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les extensions de réseau d'assainissement peuvent bénéficier de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans les communes qui sont en bassin versant, ce qui est le cas de Bourseul. Il propose donc de solliciter des subventions auprès de l'État pour la DETR, et de l'Agence de l'eau pour réaliser l'assainissement collectif au village de « la Louvelais ». Cette demande sera faite sur un montant estimatif de 90 000€ et les travaux seront réalisés si les subventions sont accordées.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Madame BOTREL Maryline, demeurant à Lancieux, a adressé un courrier à la municipalité demandant le remboursement de travaux qu'elle avait réalisés en 2006 pour une extension du réseau d'assainissement collectif au chemin des Portes. Une

convention avait été signée l'autorisant à réaliser ces travaux, ce qui lui évitait de faire un assainissement individuel, et stipulant que tous les frais étaient à sa charge. Compte tenu de la convention signée et acceptée par madame BOTREL, le Conseil Municipal refuse de donner une suite favorable à la demande de remboursement.

FACTURATION

Certains abonnés à l'assainissement collectif payent l'abonnement mais sont raccordés à un puits et de ce fait ne payent rien en consommation. Pour remédier à cette anomalie, le Conseil Municipal décide qu'il sera désormais facturé un forfait consommation sur la base de 50 m³ pour un foyer de deux personnes.

MARQUAGE AU SOL

Monsieur LABBÉ propose la réfection de certaines signalisations horizontales. Trois sociétés ont été sollicitées, le Conseil Municipal retient le devis le moins élevé proposé par Armor Bardage Peinture pour un coût de 1 048,42€ HT.

DÉPLACEMENT D'UN COFFRET ÉLECTRIQUE

Avant la réalisation de la voirie prévue au lieu dit « La Ville-es-Robert », il est nécessaire de supprimer un poteau électrique et de déplacer un coffret. Pour le poteau, ERDF prend les travaux à sa charge, pour le coffret les travaux sont à la charge de la commune. Le devis est de 3 181,86€ TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

L'ARROSAGE AUTOMATIQUE

Deux sociétés ont fournis des devis pour la mise en place d'un arrosage automatique à la serre et le remplacement de celui de la mairie qui était défectueux. Le Conseil Municipal retient la proposition de la société Horti-Breizh pour un montant total de 371,08€ HT.

CONVENTION GAZPAR

Le secteur de la Ville Hamonet est la seule partie de la commune desservie en gaz naturel. La société GRDF a rencontré Monsieur le Maire afin de mettre en place une convention baptisée « GAZPAR » qui permettra la mise en place d'un équipement de télérelevé. Cette convention est proposée pour une durée de 20 ans. GRDF versera à la commune de Bourseul une redevance annuelle de 50€ pour ce site. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

TRAVAUX DIVERS

Monsieur JOSSELIN propose un devis de l'entreprise SEGUIN Cyril, d'un montant de 377,50€ HT pour la pose de coiffure à l'atelier municipal sur la façade du salon de coiffure. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Suite à des problèmes d'infiltration d'eau à l'école sur la partie ancienne de la maternelle, une réunion à eu lieu sur place avec l'architecte, les entreprises concernées et Monsieur JOSSELIN. Ce problème s'est déjà posé sur d'autres classes et il a été résolu par la pause de ventilation de toit. La proposition est donc de refaire les mêmes travaux. L'entreprise SEGUIN Cyril a fourni un devis de 338,85€ HT, qui est validé par le Conseil Municipal.

Pour faciliter le travail des employées communales et suite à l'avis de l'ergothérapeute du Centre de Gestion, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un robinet d'eau avec douchette près des plaques de cuisson. Le devis proposé par l'entreprise « Eau et Énergie de l'Arguenon » s'élève à 251,00€ HT. Il est accepté par le Conseil Municipal.

ACHATS DIVERS

ACHAT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

Madame ABBÉ propose au Conseil Municipal plusieurs devis pour la fourniture de tables de pique-nique. Il est proposé d'en acheter quatre: deux pour mettre dans l'enceinte de l'école, et les deux autres à l'extérieur auprès de la structure multisport. Le Conseil Municipal donne un avis favorable et retient le devis de la société MEFRAN pour un coût total de 1 132,00€ HT.

SOUTIEN AUX PRISONNIERS POLITIQUES TIBÉTAINS

En 2013, la commune avait envoyé plusieurs courriers aux responsables des gouvernements Français et Chinois afin de soutenir et de parrainer un prisonnier politique Tibétain. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce prisonnier a été libéré.

SUBVENTIONS

COMITÉ DES FÊTES POUR LES COURSES CYCLISTES

Comme chaque année, le Conseil Municipal accorde une subvention de 80€ au Comité des Fêtes. Cette subvention remplace l'achat d'un trophée qui était, par le passé, remis au club vainqueur du classement par équipe. Le Comité des Fêtes remettra, sous forme de prime, ces 80€ au club gagnant du classement concerné.

La société Théaud s'est vue confier le nettoyage du circuit. Le coût de cette intervention d'une demi journée est de 410,00€ HT.

DIVERSES

Après avoir examiné toutes les demandes de subventions, la commission en charge de ce dossier a retenu les associations suivantes qui recevront un montant de 50€ chacune, il s'agit de: France Adot 22, AFM Téléthon, la ligue contre le cancer, les Restos du Cœur, l'Association départementale de protection civile, la Croix Rouge Française et la Pierre Le Bigaut.

SACEM

La SACEM a envoyé une facture pour le renouvellement du contrat proposé à la commune et donnant droit à trois manifestations par an. Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des conditions des manifestations dites gratuites: une manifestation musicale sans recettes, une manifestation avec fond sonore musical et une séance à caractère social.

Pour l'année 2014, le montant du contrat est de 128,47€ TTC. Compte tenu des éléments fournis, il est décidé de renouveler le contrat avec la SACEM.

● PERMANENCES DU MAIRE

Monsieur Philippe DAULY reçoit sur rendez-vous.

● HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 8h à 12h
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi	de 8h à 12h

Fermé le samedi en juillet et août.

● NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mairie	Tél. : 02 96 83 02 17 - Fax : 02 96 83 06 16 Courriel : mairie.bourseul@orange.fr - Site : www.bourseul.fr
Atelier communal	02 96 83 03 65
Salle polyvalente	02 96 83 06 41
École	Courriel : e.p.bourseul@orange.fr - 02 96 83 02 03
Cantine	02 96 83 04 81
Garderie	02 96 83 09 76

● PERMANENCES DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Monsieur Philippe MESLAY, Conseiller Général du canton de Plancoët reçoit sur rendez-vous.

Merci de prendre contact par téléphone au 02 96 62 62 91 ou par mail :

meslayphilippe@cg22.fr ou ollonicoles@cg22.fr

HORAIRES ET COORDONNÉES DE LA GENDARMERIE

Plancoët

Ouvert 7 jours / 7 de 8h à 12h et de 14h à 19h
Les dimanches et jours fériés,
de 9h à 12h et de 15h à 18h

64, rue de l'Abbaye - Tél. : 02 96 84 13 99

Ploubalay

Ouvert les mardi, jeudi et samedi de 14h à 18h
5, rue Joliet - Tél. : 02 96 27 20 17

Plélan-le-Petit

Ouvert les mercredis de 14h à 18h

18, rue de la libération - Tél. : 02 96 27 60 17

Au-delà de 19h, appeler en composant le 17.

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

• DE PLANCOËT

Du 1^{er} février au 31 octobre

lundi de 9h à 12h

mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
jeudi de 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier

lundi de 9h à 12h

mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
jeudi de 14h à 17h

Fermé dimanches et jours fériés toute l'année.

Zone artisanale de Nazareth - 22130 PLANCOËT

Tél. 02 96 80 29 72

• DE LA LANDEC

Du 1^{er} février au 31 octobre

lundi, mardi, vendredi de 14h à 18h

mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermé le jeudi

Du 1^{er} novembre au 31 janvier

lundi, mardi, vendredi de 14h à 17h

mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Fermé le jeudi

Fermé dimanches et jours fériés toute l'année.

Zone artisanale de Beauvent - 22980 LA LANDEC

Tél. 02 96 82 13 71

Depuis le regroupement des deux communautés de communes, vous pouvez vous rendre à votre convenance dans l'une ou l'autre déchetterie.

● RECENSEMENT MILITAIRE

Pensez à venir recenser vos enfants, dès leurs 16 ans, au secrétariat de la mairie, munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

● CALENDRIER SCOLAIRE 2014/2015

	Fin des cours	Reprise des cours
Rentrée des enseignants	-----	1 ^{er} septembre 2014
Rentrée des élèves	-----	2 septembre 2014
Vacances de la Toussaint	18 octobre 2014	3 novembre 2014
Vacances de Noël	20 décembre 2014	5 janvier 2015
Vacances d'Hiver	7 février 2015	23 février 2015
Vacances de Printemps	11 avril 2015	27 avril 2015
Vacances d'Été	4 juillet 2015	

● LES RESTOS DU CŒUR

Les Restos du Cœur de Matignon feront leur distribution, de 9h15 à 11h15, les jeudis suivants :

31 juillet 2014 • 7 août 2014 • 28 août 2014,
11 septembre • 25 septembre • 9 octobre • 23 octobre • 6 novembre

Restos du cœur

ZA du Chemin vert - 22550 MATIGNON



La vie communale

Etat Civil

● NAISSANCES

Paul ABBÉ,

fils de Ronan ABBÉ et de Julie LECOINTE,
 domicilié à Bourseul (22), «La Chapelle»,
 est né le 20 janvier 2014 à Saint-Brieuc (22),

Lenny BERTHAUD,

fils de Yann BERTHAUD et de Angélique TISSOT,
 domicilié à Bourseul (22), au 2, impasse de la
 Louvelais, est né le 5 février 2014 à Dinan (22),

Awen GUYOMARD dit LEDAN,

fils de Régis GUYOMARD dit LEDAN et de
 Morgane ROBILLARD, domicilié à Bourseul (22),
 au 7, rue des Jonquilles,
 est né le 6 février 2014 à Dinan (22),

Tom THILL,

fils de Adrien THILL et de Caroline ERMEL,
 domicilié à Bourseul (22), «Le Bas Saint Méén»,
 est né le 30 mars 2014 à Saint Brieuc (22),

Natao NOURRY,

fils de Steven NOURRY et de Aline SALZMANN,
 domicilié à Bourseul (22), «La Vieille Porte»,
 est né le 30 mars 2014 à Saint Brieuc (22),

Quentin ABBÉ,

fils de Yves-Marie ABBÉ et de Manuela ORÉAL,
 domicilié à Bourseul (22), «Olivet»,
 est né le 3 Mai 2014 à Saint-Brieuc (22)

● PARRAINAGE CIVIL

Mathys MARCADÉ,

domicilié à Bourseul (22), «La Porte Gouyon»,
 a été baptisé civilement en mairie de Bourseul,
 le 7 juin 2014

● NOCES D'OR

Le 9 mai 2014, **Jean GAULTIER**
 et son épouse **Josette TRANCHANT,**
 Domiciliés à Bourseul (22), «La Ville Viet»,
 Mariés depuis le 4 mai 1964 à Bourseul,
 ont célébré leurs 50 ans de mariage à la
 Mairie de Bourseul

● DÉCÈS

Le 29 janvier 2014, est décédé

GUY SCHREINER

66 ans, domicilié à Bourseul (22), «La Ville Salmon»,

Le 5 février 2014, est décédé

HENRI FELIN

91 ans, domicilié à Bourseul (22), «Le Marchix»,

Le 20 février 2014, est décédé

Claude LEBRAS

70 ans, domicilié à Bourseul (22), «La Louvelais»,

Le 21 février 2014, est décédé

Raymond DELAMARRE

83 ans, domicilié à Bourseul (22), «La Ville Hunault»,

Le 19 avril 2014, est décédée

Ernestine GÉLARD, épouse GAULTIER

92 ans, domiciliée à Bourseul (22), «La Ville Ory»,

Le 19 mai 2014, est décédée

Jeannine HARZO, épouse JANNIN

67 ans, domiciliée à Bourseul (22),
 au 25, Le Petit Calage à «La ville Hamonet»

..... Le calendrier des Fêtes 2014

... AOÛT ...

- 2 **Concours de palets et repas moules frites**
organisés par le Bar des sports
- 20 «La Boule Bourseulaise» - **Concours de Boules**

... SEPTEMBRE ...

- 17 «La Boule Bourseulaise» - **Concours de Boules**
- 27 **Repas du Comité des fêtes** à la salle Polyvalente

... OCTOBRE ...

- 11 Salle André Hénon - Cyclo club - **Repas à emporter**
- 12 Voyage de «La Boule Bourseulaise»
à Saint- NIC (Finistère)
- 15 «La Boule Bourseulaise» - **Concours de Boules**
- 19 **Théâtre avec la troupe Tradior** - Théâtre gallo
Organisé par le Comité des fêtes, salle Polyvalente
- 25 «La Boule Bourseulaise» - **Concours de Boules**
«Triplettes Formées»
- 26 **Repas des classes 4** à la salle Polyvalente

... NOVEMBRE ...

- 11 **Commémoration de la première guerre Mondiale**
- 15 Salle Polyvalente - L'Olympic club Bourseulais
Repas du Club
«La Bonne Humeur» - **Repas du Club** (La tête de veau)
au Chêne au Loup
- 16 **Concert Gospel à l'église** - Comité des fêtes
- 19 «La Boule Bourseulaise» - **Concours de Boules**
- 23 Salle Polyvalente - Amicale Laïque de Bourseul
Concours de Belote
- 25 «La Bonne Humeur» - **Assemblée Générale**

... DÉCEMBRE ...

- 6 **Repas du CCAS**
- 17 «La Boule Bourseulaise» - **Concours de Boules**

● DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS D'AMÉNAGER

Demander	Nature de la construction	Lieu de la construction
JOSSELIN Frédéric	Hangar Agricole	La Ville Méen
THOMÉ Jérémie	Maison et garage	La Ville-es-Robert
TOUZÉ Fabien	Fenêtre de toit et garage	5, rue des Jonquilles
JOUAN Fabien ROULLIER Élodie	Maison	rue des Coquelicots
PELLION Gaëtan et Nadège	Maison	33 bis La Vallée du Calage La Ville Hamonet
TOUZÉ Daniel	Carport	La Mare Plate
MOREL Jean-Yves	Maison	Les Landes Marettes
EARL La Vallée d'Olivet	Hangar à fourage, nurserie extension de la stabulation	La Ville Boblain
LECOURBE Philippe	Garage	La Treunais
DRUET Philippe	Rénovation maison	Impasse Robert Frostin
COLAS Benoit	extension de stabulation	La Rabiennais



● DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demander	Nature des travaux	Lieu des travaux
STROOBANTS Silvester	Serre	Le Pau
GUILBERT Claude	Veranda	La Treunais
MACÉ Robert	Mur de Clôture	18, rue de Beaubois
ROBERT René	Division de terrain	La Ville-es-Robert
GROSPERRIN Louis-Joseph	Garage	Le Pau
JOUFFE Jean-René	Réfection de toiture Fenêtres de toit	La Ville Boblain
ALLARD Sébastien	Fenêtres de toit	13, rue de Beaubois
BERHAULT Yvonne	Agrandissement d'un vélux	1, rue du Clos du Puits
FONTAINE Emmanuel	Abri de Jardin	La Ville-es-Robert
LABBÉ Pascal	Abri de Jardin	La Basse Lande
BOURGE Cédric	Mur de Clôture, Portail et Portillon	3, ter rue Chappedelaine
LECAUDE D'HAUSSY	Abri de Jardin	1, rue des Lilas
LACOCHE / DELAIRE Pierre et Caroline	Mur de clôture, Portail	Saint Méen
JOUBLE Nicolas	Abri Bois	10, «La vallée du Calage» «La Ville Hamonet»
HUBERT Charlène	Fenêtres et porte fenêtre	rue Chappedelaine
LECOURBE Philippe	Véranda	La Treunais

La vie intercommunale

PROGRAMME DES SPECTACLES

Salle Solenval à Plancoët

Samedi 27 septembre 2014

Samedi 18 octobre 2014

Vendredi 21 novembre 2014

Samedi 13 décembre 2014

Ouverture de saison + Théâtre

Théâtre – *Le Bourgeois Gentilhomme*

Humour – Régis MAILHOT

Théâtre burlesque sans paroles – *Saisons*

Salle l'Embarcadère à Plélan-le-Petit

Vendredi 7 novembre 2014

Jazz manouche humoristique – Trio Laid «*En Flagrant Délire*»

La vie intercommunale



AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Pour améliorer la qualité énergétique des logements, favoriser le maintien à domicile et développer l'offre locative privée sur son territoire, la Communauté de Communes de PLANCOËT/PLELAN a décidé la mise en place pour les années 2014-2017 d'une action pour l'amélioration de l'habitat en faveur de sa population qui se traduit notamment par des aides très incitatives de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté de Communes pour :

- **La lutte contre la précarité énergétique des ménages et le maintien à domicile en adaptant les logements**

Les propriétaires qui occupent leur logement et envisagent des travaux d'économie d'énergie (*chauffage, isolation, menuiseries...*) ou d'adaptation pour favoriser leur maintien à domicile (*salle de bains adaptée, rampe d'accès...*) peuvent bénéficier d'un diagnostic personnalisé financé par la Communauté de Communes et d'aides financières très intéressantes : subventions de l'ANAH et de la Communauté de Communes, aide de solidarité écologique, subventions des caisses de retraite, crédit d'impôt, microcrédit...

- **Favoriser l'accueil et le maintien des populations en développant l'offre locative à loyers maîtrisés**

Les propriétaires bailleurs qui envisagent des travaux de remise en état d'un logement locatif : isolation, chauffage, électricité... peuvent bénéficier d'une étude de faisabilité financée par la Communauté de Communes et d'aides financières très incitatives : subvention de l'ANAH, prêt « ECO PTZ », dispositifs fiscaux...

L'animation de ce programme a été confiée au PACT HD 22 chargé de conseiller techniquement et financièrement les propriétaires (visites à domicile, réalisation de diagnostics techniques, établissement d'un plan de financement prévisionnel...) et de les accompagner dans le montage et suivi du dossier de demande de subventions

Les travaux ne doivent pas être commencés avant que d'en avoir reçu l'accord écrit, il est important que les propriétaires anticipent leurs travaux d'autant qu'ils ont 3 ans pour les terminer.

RENSEIGNEMENTS PACT H&D 22

- Permanences

La Communauté de Communes de Plancoët-Plélan tient une permanence à son siège au 33 rue de la Madeleine à Plancoët le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9h à 10h30, soit les :

- Mardi 23 septembre 2014
- Mardi 28 octobre 2014
- Mardi 25 novembre 2014
- Mardi 23 décembre 2014

- Par téléphone : 02 96 62 87 36

● LE FAUCHAGE TARDIF

Extrait des informations du Conseil Général

De nouvelles pratiques arrivent sur le bord de nos routes ...

Pour la gestion des routes, depuis 2008 le Conseil Général avait adopté le « **Fauchage raisonné** ».

A partir de juin 2014, le Conseil Général parle de « **Fauchage tardif** ».

Quelle est la différence ?

La différence vis-à-vis des pratiques précédentes consiste à retarder la première fauche afin d'intervenir lorsque le pic de croissance de la végétation herbacée est passé.

Qu'est-ce que le fauchage tardif ?

Le fauchage tardif consiste à laisser enherber les accotements et certaines zones afin de préserver la biodiversité.



Quel intérêt ?

La surface ainsi laissée à l'état naturel devient un lieu de reproduction, de nidification de la faune, de la flore et des insectes. Elle représentera également un milieu riche en pollen attirant abeilles et papillons.

Des expérimentations ont eu lieu

Le résultat des expérimentations locales sur le « Fauchage tardif », l'intégration de ces usages dans une démarche continue de développement durable et un souhait d'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire départemental, conduisent aujourd'hui à actualiser la politique d'entretien de la végétation des bords de route et proposer de nouveaux procédés, tout en veillant à la sécurité des usagers, la protection de l'eau et la biodiversité en bord de route.

Le fauchage tardif consiste donc à :

- ✿ ajuster le déclenchement du fauchage des accotements, des virages et des carrefours en fonction de la croissance de la végétation,
- ✿ limiter la largeur de fauchage de l'accotement à une largeur de rotor,
- ✿ retarder le débroussaillage des talus et des fossés à la fin de l'été,
- ✿ pratiquer une hauteur de coupe de 10 cm.

Il ne s'agit pas d'une absence de gestion mais d'une conduite différente.



● LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Les chenilles processionnaires sont de plus en plus nombreuses à venir nicher dans nos arbres et plus particulièrement dans les pins, dès l'automne.

Au printemps, elles descendent de la cime de nos arbres et c'est la période où nous devons être le plus vigilant car leurs poils urticants peuvent provoquer une irritation de la peau et/ou des allergies pulmonaires chez les humains comme chez les animaux. Il ne faut donc pas les toucher ni les écraser.

Si vous avez été mis en contact, consultez votre médecin traitant ou appelez le centre Anti Poison au 02 99 53 22 22.

Pour détruire les nids, de préférence en hiver, il faut couper les branches porteuses et les brûler immédiatement.

Si les branches sont inaccessibles, il existe des pièges, disponibles en jardinerie, à placer sur le tronc des arbres.





● L'OLYMPIC CLUB BOURSEULAIS

Lors de son assemblée générale du 24 juin dernier, l'OCB a fait le bilan de sa saison.

L'équipe fini à la 9^{ème} place de son groupe en 3^{ème} division.

Quelques changements au niveau du bureau: Richard BRIAND prend la présidence du club, aidé de Virginie AILLET, vice présidente. Un grand merci à l'ancien bureau pour son travail, son dévouement et le temps passé pour le club.

Les ambitions du club sont de monter en D2 d'ici deux ans et garder une bonne santé financière. Les volontaires, sponsors et nouveaux joueurs pour aider le club à progresser, sont les bienvenus.

*Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
Monsieur RICHARD au 06 27 69 08 23*

● LES CLASSES 4

Un rassemblement des classes 4 est en cours de préparation pour le dimanche 26 Octobre 2014.

Le repas sera servi à la salle Polyvalente de Bourseul et préparé par «Le Chêne au Loup».

Les invitations vont être envoyées à toutes les personnes concernées.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation et que vous n'avez pas reçu d'invitation, par erreur ou par méconnaissance de votre adresse, merci de contacter le secrétariat de la Mairie qui transmettra.

● COURSES CYCLISTES

En raison des élections européennes, les traditionnelles courses cyclistes ont été décalées d'une semaine et se sont déroulées le dimanche premier Juin. Un autre changement par rapport aux années passées, il n'y avait pas de courses minimes et cadets en raison du calendrier régional qui leur organisait une épreuve en ligne le même jour.

Ce sont donc deux épreuves seniors qui se sont succédées sur le circuit, la première d'environ 60km et la seconde de 100km. La première épreuve, réservée à la catégorie Pass'Cyliste, a vu la victoire de Laurent BINET du CC Plancoët, devant Maxime OLERON et Grégory BEUREL. Dans la seconde épreuve qui regroupait des Pass'Cylistes, troisième catégorie et juniors, ce sont les jeunes qui ont pris le pouvoir puisqu'ils occupent les trois premières places avec la victoire de Alan RIOU devant Laurent VIT et Maxime DEROUINT.

Je voulais féliciter tous les bénévoles qui assurent le bon déroulement de cette journée et je trouve déplorable que certaines personnes se permettent de forcer le passage et de prendre le circuit à l'envers malgré les injonctions des bénévoles. Si le comité des fêtes reconduit cette épreuve l'an prochain, je m'engage personnellement à déposer plainte en gendarmerie contre toute personne qui ne respecterait pas les arrêtés municipaux ou préfectoraux qui régissent les règles de circulation.



Garage ANDRÉANI

Fort d'une bonne vingtaine d'années d'expérience dans le métier en qualité de mécanicien, conseiller technique et responsable d'agence chez Peugeot, Mercedes et Citroën, Monsieur Christophe ANDRÉANI, Technicien mécanicien Auto s'est mis à son compte en septembre 2013.

Vous pouvez le contacter par téléphone au 06 81 30 13 91, sur son adresse mail : christopheandeani@cegetel.net ainsi qu'à son domicile à «La Ville Boblain» à Bourseul.



Portrait des nouveaux artisans

VENDEUR AMBULANT

Venez «Chez CRICRI» acheter un hot-dog, kebab, burger, frites... Elle vous attend devant la mairie le jeudi soir.

